



ÉQUIPE MOBILE
DE RÉADAPTATION ET RÉINSERTION
Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière-Charles Foix
47-83 boulevard de l'Hôpital 75013 Paris

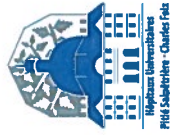
Pour nous joindre :

 01 42 16 11 19

 01 42 16 11 38

 equipemobile-mpr.pitie-salpe@psl.aphp.fr

Nos partenaires :



ÉQUIPE MOBILE
DE RÉADAPTATION
ET RÉINSERTION
PITIÉ - SALPÊTRIÈRE

Pôle des Maladies du Système Nerveux
service de Médecine Physique et de Réadaptation
Pr PRADAT-DIEHL

L'équipe mobile est une unité pluridisciplinaire qui a pour objet de **favoriser le retour ou le maintien au domicile** des personnes en situation de **handicap neurologique**.
Elle intervient comme interface entre les services hospitaliers et les acteurs de ville ou institutions avec un rôle de **coordinateur** entre les établissements sanitaires, médico-sociaux et le domicile.
Son intervention est ponctuelle, au domicile du particulier, ciblée sur une problématique particulière s'inscrivant dans le projet de vie du patient.

L'équipe mobile n'a pas vocation de soins, de rééducation ou de coordination de soins complexes.



QUI SOMMES NOUS ?

- ▶ Une ergothérapeute
- ▶ Une secrétaire
- ▶ Une assistante sociale
- ▶ Un médecin
- ▶ Un cadre de santé

POURQUOI FAIRE APPEL À NOUS ?

- ▶ Un conseil ou une orientation.
- ▶ Un accompagnement ponctuel lors du retour sur le lieu de vie (préserver les acquis de la prise en charge hospitalière).
- ▶ Une aide quand le maintien à domicile devient difficile.

L'équipe mobile s'engage après validation du projet à traiter votre demande dans les plus brefs délais

NOS MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ Evaluer les besoins avec le patient et /ou ses proches (visite sur lieu de vie, mise en situation pratique).
- ▶ Conseiller et accompagner (recherche de solutions de compensation, adaptation, informations sur les aides techniques, aide humaine, adaptation logement, etc.).
- ▶ Informer sur les démarches administratives.
- ▶ Apporter une aide à l'élaboration du projet de vie.

Tout projet de prise en charge élaboré par l'équipe est transmis de manière systématique au médecin traitant et aux intervenants concernés.

LA PRISE EN CHARGE EST GRATUITE.

POUR QUI ?

Adulte présentant une pathologie neurologique cérébrale acquise :

- ▶ En situation de handicap (l'état physique et/ou cognitif entraîne des difficultés fonctionnelles pour un retour ou maintien au domicile).
- ▶ Domicilié dans le 1^{er}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Paris, Vitry-sur-Seine, Ivry-sur-Seine, Villejuif, Kremlin Bicêtre.

QUI PEUT NOUS CONTACTER ?

Tous les aidants confrontés à des problématiques de retour ou maintien dans le lieu de vie d'une personne en situation de handicap neurologique, comme :

- ▶ Les structures sanitaires : SSR, MCO de l'Hôpital Pitié-Salpêtrière.
- ▶ Les structures d'hébergement et d'accompagnement sociales et médico-sociales (foyer de vie, FAM, EHPAD, etc.) du secteur.
- ▶ Les structures alternatives et ambulatoires sanitaires, sociales ou médico-sociales du secteur (HAD, etc.).
- ▶ Les médecins libéraux, les auxiliaires médicaux, travailleurs sociaux, professionnels paramédicaux (orthophonistes, kinésithérapeutes, etc.).
- ▶ Les réseaux de santé sur le territoire.

L'accord de la personne est une condition préalable à la présentation d'une demande.

Les particuliers peuvent, par l'intermédiaire des aidants professionnels, faire une demande d'intervention.